

République Française

Département

Eure-et-Loir

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de Villemeux sur Eure
Séance ordinaire du 07/11/2014

L'an 2014 et le sept du mois de novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire.

Présences : RIGOURD Daniel, BUDILLON-RABATEL Dominique, PERRAULT Patrick, BIDANCHON Xavier, COUVÉ Christel, DUBOIS Dominique, TOMIC Danielle, RICARD Jean-François, MONIER Axelle, VERTEL Sébastien, JODEAU Huguette, DOGUET Claude, CHEVANCE Nadine, RUMELHART Marc, MARTIN David, BERSIHAND Louise.

Absents excusés : Mesdames HUET-RANGUIN Christine pouvoir à Monsieur BIDANCHON - TÉTON-SALMON Céline pouvoir à Monsieur RIGOURD Daniel.

Absents : Monsieur LHUISSIER Patrice

Secrétaire de séance : Madame Nadine CHEVANCE.

Les comptes-rendus des conseils du 26 septembre et 8 octobre 2014 sont approuvés.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'annulation du point n°3 et le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

Annulation :

- N° 3 Contrat entretien tennis

Rajout :

- N° 5 Exonération taxe aménagement sur les abris de jardin
- N° 6 Elaboration des projets et animations de chantiers – Engagement des dépenses 2014 – Association CHIFOUMI

2014-11-1) Travaux d'aménagement de surface rue des Guinantiers, rue du Gué de Ville et rue de Mauzaize – Choix de l'entreprise :

La commune a inscrit en 2014 des travaux d'aménagement de surface rue des Guinantiers, rue du Gué de Ville et rue de Mauzaize. Une consultation des entreprises a été lancée. La commission d'ouverture des plis s'était réunie le 10 septembre 2014. Cinq entreprises ont répondu à la consultation. Il s'agit de : EIFFAGE ; COLAS ; PIGEON ; EUROVIA ; MUSCI. La commission s'est à nouveau réunie le lundi 3 novembre pour faire l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 180 881.75 € HT, soit 217 058.10 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 180 881.75 € HT, soit 217 058.10 € TTC, pour la réalisation des travaux d'aménagement de surface rue des Guinantiers, rue du Gué de Ville et rue de Mauzaize.

Madame JODEAU précise que toute la rue des Guinantiers ne sera pas rénovée dans le cadre du marché. Ce qui va fatalement susciter du mécontentement de la part des riverains qui ne pourront pas bénéficier de ces travaux de rénovation.

Monsieur le Maire confirme que les travaux concerneront qu'une partie de la rue. Nous avons deux gros chantiers à gérer financièrement. Cependant, il n'est pas exclu que le reste de la rue des Guinantiers se fasse sur un prochain exercice budgétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de construction de la résidence seniors par l'Habitat Eurélien devraient très prochainement démarrer. Il faudra bien se coordonner avec le chantier de la rue des Guinantiers et du Gué de Ville. En effet pour accéder aux travaux de construction de la résidence seniors, les camions seront obligés de passer par la rue du Gué de Ville.

2014-11-2) contrats avenir jeune à renouveler :

Par délibération du 27 septembre 2013, la commune avait décidé de créer deux postes d'animateur en contrat avenir jeune. La durée des contrats était de 12 mois. Nous avons renouvelé leurs contrats de travail. Il s'agit donc de renouveler également les deux postes d'animateurs en contrat avenir jeune pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide de renouveler les deux postes d'animateurs en contrat Avenir Jeune pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2014.

2014-11-3) Association de jumelage du canton de Nogent-le-Roi – Participation de la commune pour 2014 :

La commune est adhérente à l'association du jumelage du canton de Nogent-le-Roi. La cotisation 2014 est fixée à 0.61 € par habitant et s'élève donc à 989.42 € (1622 x 0.61 €).

Ainsi le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association de jumelage du canton de Nogent-le-Roi une participation financière, pour l'année 2014 à :

- 0.61 € X 1622 habitants = 989.42 €

Monsieur le Maire estime que le jumelage de Nogent le Roi est une association très dynamique. Il souhaite poursuivre la collaboration de la commune avec le jumelage de Nogent le Roi. Il faudra continuer à participer à ce jumelage même si la commune de Villemeux bascule en 2015 sur le canton de Dreux.

Madame BERSIHAND considère qu'il sera possible de maintenir notre participation au jumelage. Pour cela, il faudra peut-être modifier les statuts pour que Villemeux puisse continuer à participer aux échanges avec Heddesheim et Salas.

2014-11-4) Marché de rénovation de voirie – Rue des Marnières – Déclaration de sous-traitance :

Dans la séance du 31 juillet 2014, le conseil municipal autorisait le maire à signer la déclaration de sous-traitance dans le cadre du marché de rénovation de voirie dans la rue des Marnières, passé avec l'entreprise EUROVIA et à payer directement la prestation sous-traité à l'entreprise GTB pour un montant de 5 100 HT. Or EUROVIA nous a transmis une nouvelle déclaration de sous-traitance qui précise que le montant des travaux sous-traités sera payé directement par EUROVIA. Il faut donc annuler la délibération prise le 31 juillet 2014 et la remplacer par une délibération qui autorise le maire à signer la déclaration de sous-traitance sans versement direct à l'entreprise GTB.

Ainsi le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 31 juillet 2014 n° 2014-8-5 et autorise le maire à signer une nouvelle déclaration de sous-traitance en date du 14 août 2014 qui précise que le montant des travaux sous-traités sera payé directement par EUROVIA.

2014-11-5) Exonération Taxe Aménagement sur abris de jardin :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivant ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'exonérer totalement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2014-11-6) Elaboration des projets et animations de chantiers – Engagement de dépenses 2014 – Association CHIFOUMI :

La commune souhaite activer une réflexion et des actions autour de ses espaces publics. Ceci en développant un projet partagé avec les habitants de la commune, avec les employés municipaux et avec des professionnels paysagistes pouvant proposer des idées, des solutions, des savoir-faire et une organisation de chantier.

L'association CHIFOUMI propose un devis pour l'année 2014 concernant l'élaboration des projets et animation des chantiers pour l'embellissement de l'école maternelle et élémentaire, des abords de la rue des Guinantiers et de la place R. Helix.

Le montant du devis présenté par l'association CHIFOUMI s'élève à 5 950.00 € pour l'année 2014.

Ainsi le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité 2 ABSTENTIONS et 16 POUR autorise le maire à engager les dépenses pour un montant de 5 950.00 € auprès de l'association CHIFOUMI pour l'année 2014 concernant l'élaboration des projets et animation des chantiers pour l'embellissement de l'école maternelle et élémentaire, des abords de la rue des Guinantiers et de la place R. Helix.

Monsieur RUMELHART fait une présentation des projets et animations des chantiers pour l'embellissement de l'école, des abords de la rue des Guinantiers et de la place R. Hélix. Monsieur RUMELHART précise que l'association CHIFOUMI a acquis une certaine expérience dans le secteur de l'aménagement des espaces. L'intérêt d'une telle démarche est de développer un projet partagé avec les habitants de la commune désirant participer à la fabrication de leurs espaces quotidiens ; avec les employés pour rendre cohérent leur travail et avec des professionnels paysagistes pouvant proposer des idées, des solutions, des savoir-faire et une organisation de chantiers.

Le devis proposé concerne uniquement l'embellissement de l'école, des abords de la rue des Guinantiers et de la place R. Hélix. Ce sont des travaux à réaliser en période hivernale, d'où la nécessité de les passer en délibération en novembre. Pour mener à son terme cette opération, il est nécessaire de poursuivre les actions en 2015.

Madame BERSIHAND est favorable à l'adhésion de ce projet qui est basé sur la participation des villemeusiens. Cependant, elle souhaite savoir comment ce projet va évoluer dans le temps et comment envisager l'implication des villemeusiens à moyen terme.

Enfin ce posera également le problème de l'incidence financière et le coût à prévoir chaque année pour faire vivre le projet.

Monsieur RUMELHART confirme qu'il y aura un suivi qui sera piloté par une commission.

Monsieur MARTIN considère que ce projet aurait nécessité une réflexion plus importante en amont. Il a le sentiment qu'on demande aux élus de se prononcer un peu trop rapidement sur un projet qui va engager financièrement la commune sans doute, sur plusieurs années.

Monsieur RUMELHART précise à nouveau que ce projet est possible en respectant le rythme du temps et des saisons. Il faut donc commencer en hiver pour pouvoir poursuivre ce projet.

Madame BERSIHAND insiste sur l'intérêt du projet qui sera efficace que si la population s'investit et adhère au projet. Pour cela, il faudra certainement communiquer avec la population pour faire grandir ce concept auprès des villemeusiens.

Deux abstentions : Madame TOMIC et Monsieur MARTIN.

TOUR DE TABLE :

Monsieur RIGOURD rappelle que les travaux de construction de la résidence des séniors devraient commencer en novembre de cette année. Il a assisté à une réunion organisée par l'Habitat Eurélien avec les riverains. Ces derniers ont exprimé leur regret du manque d'information et de concertation. Avant le démarrage des travaux, Il reste à régler avec certains riverains des problèmes de mitoyenneté.

Madame MONIER fait le point sur l'organisation du Téléthon. Elle informe à nouveau le conseil de la très bonne implication de certaines associations dans cette organisation. Le dossier a été déposé auprès de la commission départementale du Téléthon.

Madame JODEAU informe le conseil qu'elle a participé à la commission déchet de l'agglo du pays de Dreux. Elle précise qu'il va y avoir quelques changements dans l'organisation de la collecte des déchets : modification des dates d'ouverture des déchèteries ; modification de la fréquence des passages du camion des encombrants ; modification dans la distribution des sacs végétaux...

Monsieur BIDANCHON estime que les prestations de l'agglo concernant les déchets diminuent et que le montant des taxes payées par le contribuable ne change pas.

Monsieur RUMELHART informe le conseil que l'enquête publique concernant le PPRI (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation de la Vallée de l'Eure) va avoir lieu du 8 décembre 2014 au 10 janvier 2015. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie le mardi 9 décembre de 16h00 à 19h00. Monsieur RUMELHART propose qu'une commission Ad 'OC se mette en place pour présenter le PPRI auprès de la population. Monsieur le Maire a chargé Monsieur RUMELHART de piloter et d'animer cette commission.

Madame CHEVANCE informe le conseil qu'elle a rencontré les commerçants pour la décoration des magasins sur la période de Noël. Accompagnée de Madame MONIER, elles se chargent de décorer toutes les vitrines des magasins et de la mairie. Le thème des décorations de Noël est « le bonhomme de neige ».

Monsieur RIGOURD fait le point sur l'église. Un vitrail de l'église a été cassé par la projection de cailloux. Suite à la visite de Madame PETIT, Architecte des Bâtiments de France, il est préconisé de passer par des artisans spécialisés dans la rénovation de vitraux pour le réparer. Il faut donc envisager la restauration du vitrail et la mise en place de quatre grilles de protection. Lors de cette visite, elle a pu constater que l'extérieur et l'intérieur de l'église étaient également à restaurer : champignon sur les boiseries, décellement de murs.... Il faudra envisager d'établir un diagnostic sur l'état de l'église et d'établir un programme pluriannuel des travaux de rénovation de l'église. Il est possible de lancer une souscription pour financer une partie des travaux.

Par ailleurs, Le terrain REICO que la commune avait l'intention d'acheter va être racheté directement à REICO par une entreprise locale pour développer une antenne économique sur la commune.

Monsieur RIGOURD informe par ailleurs le conseil qu'il va rencontrer Monsieur FILLON, vice président de l'assainissement du Pays de Dreux et se rendre sur place à Cherville afin d'étudier la possibilité d'un assainissement collectif sur le hameau.

Enfin Monsieur RIGOURD informe le conseil qu'il a lancé une procédure auprès du tribunal de grande instance vis à vis d'un riverain qui a entrepris des travaux malgré un avis défavorable du maire sur sa déclaration préalable.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire,
D. RIGOURD.

Les Conseillers,

Le Secrétaire de séance,
Nadine CHEVANCE.